

Formation professionnelle



FORMATION CERTIFIANTE CRÉER SON ACTIVITÉ EN MILIEU RURAL

La formation certifiante permet de présenter la certification professionnelle Créer son activité en milieu rural, enregistrée au Répertoire Spécifique par décision de France Compétences du 18 décembre 2025.



SOMMAIRE

Présentation d'AMESUD

Présentation de la certification et de la formation

L'entrée en formation

Le parcours de formation

- Description générale
- Dates, lieu et horaires
- Durée parcours complet

Les personnes concernées

- Prérequis et conditions d'accès
- Financements

Les modalités d'évaluation et de certification

Organisation pédagogique de la formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Programme de formation

Les modalités pédagogiques

Afin de faciliter la lecture, nous n'avons pas utilisé l'écriture inclusive. Il est donc entendu que derrière les noms masculins (entrepreneurs, salariés, bénévoles etc.), il peut y avoir aussi bien des femmes que des hommes.

PRÉSENTATION D'AMESUD

L'Association Montagne Emploi Sud (AMESUD) est née en 1988, à Rocles (07110), à l'initiative d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants, d'enseignants qui ont mis en commun leurs ressources et leurs compétences pour favoriser la création et le maintien d'activités en milieu rural. En quelques années, cette initiative locale a été reconnue et encouragée par ses partenaires institutionnels (Région, Département, État, élus, chambres consulaires...).

L'association s'est professionnalisée et est devenue un acteur reconnu du territoire du sud Ardèche sur les questions d'emploi, de formation, de création d'activités et de promotion de l'Économie Sociale et Solidaire. Depuis sa création, AMESUD développe des actions structurantes et transversales concernant tous les champs du développement local. La mixité des publics accueillis et accompagnés conjuguée à son action de proximité, lui permettent de rester en lien avec les réalités du terrain et d'avoir une connaissance fine et actualisée des enjeux et des besoins de ses acteurs.

Les actions d'AMESUD reposent sur une méthodologie impliquant la participation des acteurs concernés. Elle a toujours encouragé la concertation et les démarches collectives participant ainsi au maillage des acteurs de son territoire. Grâce à une équipe de quinze salariés motivée et performante soutenue par un Conseil d'Administration impliqué, elle met donc en œuvre un éventail de moyens à la disposition de ceux qui souhaitent "vivre et travailler en sud Ardèche" et se donne pour rôle d'aider à l'installation et au maintien d'activités en milieu rural par la mise en relation, l'entraide, l'information et la formation à toutes formes d'activités et de pluriactivité.

AMESUD a adopté son projet associatif en 2023, réaffirmant sa finalité :

Contribuer à un développement économique, social, culturel et humain, soucieux de la solidarité, du partage des richesses, des compétences, et respectueux de l'environnement.

Ainsi que ses convictions relatives :

- Au territoire : nous défendons une approche positive et dynamique de la ruralité et de ses potentiels
- A la coopération permanente avec les autres acteurs, participant au maillage des initiatives sur le territoire
- À notre posture d'accueil et d'accompagnement : nous accueillons toute personne et toute initiative sans a priori, dans la prise en compte globale de l'individu

PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION ET DE LA FORMATION

Le **"milieu rural"** désigne l'ensemble des communes caractérisées par une faible densité de population, classées comme "peu denses" ou "très peu denses" selon la grille communale de densité de l'Insee. Ces territoires regroupent presque 90% des communes françaises, dont les 2/3 ne sont pas sous l'influence d'un pôle urbain, et un tiers de la population (Source INSEE).

L'entrepreneur est avant tout un initiateur de projet économique, qui transforme une idée en une activité concrète créatrice de valeur. Qu'il agisse seul ou en collectif, il mobilise des ressources, identifie des opportunités, et prend des décisions stratégiques pour concevoir, développer et pérenniser son activité. Cela implique de nombreuses compétences : analyser un marché, structurer un modèle économique, choisir un cadre juridique, organiser les moyens humains, techniques et financiers, tout en anticipant les risques.

L'entrepreneur agit dans un environnement en constante évolution, ce qui demande à la fois agilité, vision à long terme, capacité d'adaptation et sens des responsabilités. Au-delà de la gestion quotidienne, il incarne aussi une dynamique de transformation, d'innovation et d'engagement, souvent au service d'un territoire ou d'une cause.

La formation certifiante « Créer son activité en milieu rural » répond à un besoin croissant de revitalisation de ces territoires ruraux, offrant une possibilité unique aux futurs entrepreneurs de contribuer au développement économique local tout en bénéficiant des atouts spécifiques de ces environnements.

Les bénéfices d'une telle formation et certification sont multiples pour les porteurs de projet ruraux :

- Acquisition d'une compréhension approfondie des dynamiques territoriales, essentielle pour concevoir des offres adaptées et pérennes
- Identification des marchés inexploités sur leur territoire et développement de solutions innovantes répondant aux besoins spécifiques des communautés rurales.
- Élaboration de modèles économiques hybrides, particulièrement adaptés aux réalités rurales
- Définition de stratégies de communication et de commercialisation spécifiques, favorisant ainsi la pleine adaptation de leur activité face aux fluctuations saisonnières et aux contraintes géographiques.
- Intégration des enjeux de transition écologique et sociale

Cette approche diversifiée, combinée à une stratégie d'ancrage local forte, **renforce la légitimité et la pérennité des entreprises créées**. La certification positionne les futurs entrepreneurs comme des acteurs clés du développement durable des territoires ruraux. Elle leur donne les moyens de valoriser les ressources locales, de s'inscrire dans des logiques d'économie circulaire et de répondre aux aspirations croissantes des consommateurs pour des produits et services responsables et de proximité.

Enfin, **structurer son projet permet de mieux répondre aux attentes des financeurs et des institutions d'accompagnement**. Un dossier bien préparé, appuyé sur une

analyse approfondie et une stratégie claire, augmente les chances d'obtenir des soutiens financiers et techniques, indispensables pour démarrer et consolider l'activité.

Ce métier correspond à la fiche [ROME M1302](#), Responsable de petite ou moyenne entreprise et appartient à la famille professionnelle des Dirigeants de petites et moyennes entreprises.

Au-delà de l'acquisition de compétences techniques, **la formation favorise la prise de confiance**, la légitimation du projet auprès de l'écosystème territorial, et le développement d'un réseau de contacts mobilisables dans le temps. **Elle encourage une posture proactive**, où l'entrepreneur devient aussi un acteur du changement, capable de créer de la valeur non seulement pour lui-même, mais aussi pour son environnement social, économique et écologique.

La formation « Créer son activité en milieu rural » vise principalement à outiller les participants en méthodes et à leur apporter les connaissances techniques nécessaires pour piloter un projet dans la perspective de créer et-ou de gérer une entreprise ancrée sur un territoire rural.

L'ENTRÉE EN FORMATION

1. Conditions et modalités d'inscription :

Plusieurs modalités au choix en fonction du financement de la formation :

- Inscription via notre formulaire : <https://www.amesud.fr/of-formulaire-dinscription>
 - Inscription via votre espace moncompteformation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
 - Inscription possible par notre équipe si vous êtes déjà accompagné par Amesud
- Un accusé de réception de votre candidature vous sera envoyé dans les 48 heures, comprenant les consignes pour compléter votre dossier de candidature, évaluer les prérequis, ainsi que le devis (financement hors CPF).

Les inscriptions sont closes 3 semaines avant le début de la formation.

2. Renseignement du dossier de candidature, composé des éléments suivants :

- Votre CV actualisé
- La trame d'une présentation synthétique de votre projet de création d'activité
- Le lien vers un test portant sur vos compétences numériques

La coordinatrice pédagogique vous indique également la date limite de transmission de votre dossier de candidature.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

3. Entretien individuel

À l'issue de l'analyse de votre dossier de candidature, la coordinatrice pédagogique vous propose un entretien téléphonique individuel pour :

- Vérifier votre disponibilité pendant la durée du parcours de formation
- Finaliser le financement du parcours de formation
- Préciser vos besoins et attentes
- Aborder les freins éventuels à votre engagement dans le parcours et la certification professionnelle

4. Admission en formation

La coordinatrice pédagogique vous confirme à l'issue du processus de candidature votre admission en formation. Elle vous communique au moins 7 jours avant le début de la formation les précisions matérielles et organisationnelles.

Un refus d'admission sera systématiquement motivé par écrit.

5. La sélection s'effectue sur :

- La maîtrise des compétences numériques de base (système d'exploitation Windows ou MAC, navigateur internet, logiciel de traitement de texte et/ou tableur)
- La présentation synthétique de votre projet de création : celui-ci doit comporter des éléments concrets au-delà de l'idée.
- L'adéquation entre vos besoins et le contenu de la formation
- Votre engagement à présenter la certification professionnelle

Rappel : seuls les projets ayant vocation à se déployer sur des territoires ruraux sont pris en compte.

Nous disposons de 8 places par session.

LE PARCOURS DE FORMATION

La formation est organisée autour de 7 modules de formation – détaillés ci-dessous – en présentiel. Un module transversal comprend de l'accompagnement individuel, notamment sur la rédaction du dossier projet à présenter devant le jury d'évaluation de la certification professionnelle.

La formation est animée par une équipe pédagogique permanente, la coordinatrice pédagogique veille au suivi administratif et pédagogique et assure le lien entre l'ensemble de intervenants. L'existence de cette coordination pédagogique permet de prévenir le décrochage dès que possible, elle est l'interlocutrice privilégiée des stagiaires pour lever les difficultés qui viendraient freiner le parcours de formation.

La formation repose sur un choix de pédagogie active et collaborative, alternant :

- * Des interventions en tronc commun (c'est-à-dire pour tous les stagiaires)
- * Des ateliers en sous-groupes permettant un travail collectif, de l'entraide et de la co-formation
- * Des temps de travail individuel guidé sur l'appropriation des notions et la rédaction du dossier projet

Il sera néanmoins nécessaire pour chaque stagiaire de prévoir des temps de travail personnel hors formation, afin d'avancer dans la rédaction et l'appropriation des notions et méthodologies.

Ce temps de travail est évalué à 1 journée par semaine.

Dates, lieu et horaires

La 1^{ère} session de formation a lieu du 18 mai au 30 juin 2026, à raison de 3 jours par semaine.

Lieu : 07 260 JOYEUSE

Horaires : De 9h à 17h.

Dates du jury d'évaluation : 30 juin 2026

Rappel : les stagiaires intégrant le parcours de formation s'engagent à présenter la certification professionnelle.

Durée :

Formation professionnelle en centre : 105 heures (soit 15 jours)

Durée hebdomadaire : 21 heures.

Suivi post formation

Un suivi post formation est réalisé après la formation : soit par Amesud, soit par un partenaire de l'accompagnement à la création d'activité – en fonction notamment du futur statut de votre entreprise (ex : si statut SCOP, accompagnement par l'Union régionale des SCOP).

LES PERSONNES CONCERNÉES

Public visé par la formation : toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise (artisanat, commerce, services ...) **en entreprise individuelle, en société, en association ou coopérative, en milieu rural.**

Prérequis et conditions d'accès

La formation est ouverte à toute personne, **sans prérequis de diplôme préalable.**

Un processus d'évaluation des pré-requis est prévu :

- * Évaluation des compétences numériques de base, par un test préalable à l'admission (ou production du certificat Pix attestant de la maîtrise de ces compétences numériques)
- * Rédaction d'une présentation synthétique du projet de création d'activité, selon la trame fournie (max.4 pages), et transmise dans le délai fixé

L'admission en formation est validée à la suite de l'entretien individuel avec la coordinatrice pédagogique.

Financements

Coût pédagogique : 1 500 €, soit 14€/heure stagiaire.

La formation étant certifiante, il est possible de mobiliser votre compte personnel de formation pour la financer. Un reste à charge devra être payé par vos propres fonds (montant 2026 : 103.20€), sauf si vous êtes demandeur d'emploi.

D'autres dispositifs de financement peuvent être mobilisés via France Travail, ou Transition Pro.

La coordinatrice pédagogique étudie avec vous les possibilités de financement lors de votre inscription et vous guide dans les démarches à effectuer.

Les coûts annexes (transports, repas, hébergements éventuels) restent à votre charge.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

La formation s'achève par la présentation de la certification professionnelle « Créer son activité en milieu rural », enregistrée au Répertoire Spécifique (fiche RS7442 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7442/>), par décision de France Compétences le 18 décembre 2025.

Une certification professionnelle est une reconnaissance officielle des compétences acquises suite à la formation. Elle a une valeur sur l'ensemble du territoire national. Elle est intégrée à votre CV et reconnue par les acteurs de l'emploi et de la création d'activité.

L'évaluation de vos compétences est réalisée par le jury d'évaluation finale, et validée par le jury de certification.

Le jury d'évaluation se compose de deux personnes :

- Un formateur/une formatrice de l'organisme de formation certificateur (n'étant pas intervenu dans la formation)
- Un ou une cheffe d'entreprise du territoire (n'ayant pas eu de contact avec les candidats).

Le jury d'évaluation prend connaissance du dossier de présentation du projet de création d'activité rédigé pendant la formation, transmis en amont de la soutenance orale.

Lors de la soutenance orale, il écoute la présentation du/de la candidate, puis, questionne chaque candidat à la fois sur le contenu du dossier projet et sur la présentation orale.

La certification est délivrée à l'issue de l'évaluation des compétences par le jury, dès lors que toutes les compétences du référentiel sont acquises.

L'évaluation porte sur :

- Le dossier projet rédigé transmis sous format numérique pdf.
Nombre de pages attendus : minimum 20 pages, maximum 50.
- La soutenance orale : le format de la présentation orale attendu : projection d'un support numérique (power point, canva, prezi, ...).

Le déroulement du jury d'évaluation se décompose de la manière suivante :

- Présentation orale par chaque candidat : 30 minutes
- Questionnement du jury : 20 minutes

Les jurys d'évaluation se déroulent en présentiel à Joyeuse (pour les sessions 2026).

Rappel de la date du jury : 30 juin 2026

Une attestation de compétences professionnelle est délivrée à l'issue du jury de certification aux candidats n'ayant pas validé l'ensemble des compétences.

La formation s'achève par un bilan réunissant les stagiaires et l'équipe pédagogique, afin de recueillir les appréciations des stagiaires. Ce recueil se fait par :

- * Grille d'évaluation de la satisfaction individuelle à renseigner
- * Bilan de fin de formation exprimé collectivement à partir d'une grille d'expression

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Responsable du centre de formation et de certification

Mariette AUBERT, directrice AMESUD, assure la responsabilité de la formation et de la certification

Coordinatrice pédagogique

Anne HAEFFLINGER, AMESUD, assure la coordination pédagogique, le suivi des stagiaires, l'organisation des jurys d'évaluation et de certification, le suivi administratif.

Équipe pédagogique :

- **Mariette Aubert**, directrice d'Amesud, modules étude de marché, gestion commerciale, gestion financière
- **Elsa Aygon**, conseillère en création d'activité et coordinatrice pôle création d'activité d'Amesud, modules gestion commerciale, stratégie de communication
- **Loïc EYROLET**, conseiller en création d'activité et coordinateur pôle création d'activité d'Amesud, modules gestion commerciale, stratégie de communication
- **Isabelle le Nuz**, responsable du pôle ressources économie sociale et solidaire d'Amesud, modules analyse du territoire, formes juridiques et statuts, stratégie de coopération et ancrage locale, démarches de transition écologique et sociale
- **Fabienne Rouquet**, conseillère en création d'activité et responsable administrative et financière d'Amesud, module gestion financière
- **Anne Haefflinger**, coordinatrice pédagogique d'Amesud, module étude filière, partenariat, démarches d'inclusion, accompagnement individuel, accompagnement à la rédaction du dossier projet, préparation du jury, organisation des épreuves et du jury d'évaluation de la certification professionnelle

Des intervenants externes interviennent également pour témoigner et apporter une expertise particulière en fonction des thèmes abordés.

Moyens mis à disposition durant la durée de la formation

- * Une salle de formation
- * Un espace numérique dédié
- * Des bureaux pour entretiens individuels
- * 1 photocopieur
- * Des ordinateurs portables peuvent être mis à disposition des stagiaires pendant la durée de la formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de sa démarche inclusive, Amesud accueille toute personne en situation de handicap intéressée par nos formations, afin d'évaluer ensemble les besoins d'adaptation et d'aménagement éventuels (en termes de durée, organisation, soutien technique, matériel, ...).

Ainsi, si vous êtes en situation de handicap, quel qu'il soit, reconnu ou non, nous vous invitons à nous le signaler dès l'inscription, afin de vous proposer un rdv préalable.

En fonction de l'aménagement nécessaire, nous pouvons aussi mobiliser des acteurs spécifiques du territoire dans le cadre de notre réseau de partenaires handicap.

Des aménagements sont également possibles lors de la présentation de la certification professionnelle en fin de formation.

Ainsi, l'épreuve d'évaluation pourra être adaptée à chaque type de handicap.

Parmi les solutions pouvant être envisagées :

- Mise en place de la configuration logistique nécessaire à l'accessibilité des locaux (accès lieu, salles, portes ...),
- Mise en place des aides matérielles et humaines nécessaires en fonction des ressources mobilisables,
- Assises confortables,
- Secrétaire d'épreuves,
- Soutien pédagogique,
- Tutorat d'intégration

Ainsi que des aménagements organisationnels :

- Aménagement des emplois du temps, de la durée des évaluations,
- Aménagement de cursus,
- Aménagement des épreuves d'évaluation (exemple : 1/3 temps)

Pour toute question et prise de rdv : Anne Haefflinger – référente handicap



PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs pédagogiques :

- Mener une analyse de votre écosystème afin de décrypter les dynamiques locales, repérer les acteurs territoriaux et concevoir une offre de services adaptée
- Identifier un réseau de personnes ressources sur le territoire afin d'engager une dynamique de coopération et ainsi renforcer la pérennité de votre activité
- Élaborer un modèle économique viable intégrant des modalités de diversification de ressources et prenant en compte le choix du statut juridique
- Concevoir une stratégie de communication, écrite et orale, permettant de toucher une clientèle locale et hors territoire
- Intégrer les enjeux de la transition écologique et sociale, ainsi que de l'inclusion, notamment envers les personnes en situation de handicap, dans votre projet de création.

Contenu et déroulement :

La formation décline les 5 compétences du référentiel de compétences de la certification professionnelle en plusieurs modules de formation :

Module Analyse du territoire

- Notions sur le territoire, identification des acteurs publics et privés, système d'acteurs
- Approche participative pour impulser des dynamiques et mobiliser sur les territoires
- Définition de l'engagement de l'entrepreneur sur son territoire et de sa place dans les dynamiques locales.

Module Étude de marché, étude de filière et gestion commerciale

- Structuration de son offre commerciale et de son plan de développement
- Identification et analyse de sa filière de référence
- Étude de marché : étapes et planification
- Éléments de positionnement marketing

Module Gestion financière et choix du statut

- Identification des mécanismes comptables
- Élaboration des budgets prévisionnels, plan de financement et plan de trésorerie
- Analyse des différents statuts juridiques, fiscaux et sociaux

Module Élaboration d'une stratégie d'ancrage locale

- Notion de partenariat, réciprocité, modalités de formalisation
- Identification des formes de coopération envisageables
- Définition d'une stratégie de coopération
- Analyse des avantages et limites afin d'affiner son positionnement territorial et la pérennité de l'activité économique

Module Stratégie de communication

- Conception du plan de communication

- Caractéristiques et choix des différents supports et canaux de communication
- Élaboration du pitch commercial et construction de l'argumentaire commercial

Module Démarches de Transition écologique, sociale et d'inclusion

- Définition et contexte : les enjeux écologiques et sociaux, la nécessité de l'intégration du handicap dans son projet de création
- Cartographie des parties prenantes mobilisables et des ressources disponibles pour passer à l'action
- Définition des objectifs de changement, des actions à mettre en œuvre et moyens nécessaires.

Un module transversal intègre l'accompagnement à la rédaction du dossier de présentation du projet d'activité et la préparation au jury d'évaluation de la certification professionnelle.

La rédaction du dossier projet

Chaque stagiaire rédige tout au long du parcours de formation un dossier projet, à savoir l'application des notions sur son propre projet. Des temps de rédaction sont intégrés dans le calendrier de la formation, mais la rédaction nécessite également du temps de travail personnel.

L'écriture est une dimension importante de la formation, elle est nécessaire pour passer de la compréhension à l'appropriation et à l'élaboration. Le dossier projet est adapté aux différents niveaux des stagiaires et un accompagnement personnalisé est mis en place pour soutenir chaque stagiaire dans sa progression.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Modalités et organisation pédagogiques :

La formation alterne apports notionnels, méthodologiques, construction d'outils, témoignages, ...

Transmission de supports et ressources pédagogiques papier ou sous format numérique.

Travail individuel et en sous-groupe, pédagogie active et participative.

Un accompagnement individuel est prévu auprès de chaque stagiaire pour rédiger le dossier de présentation de son projet d'activité en milieu rural.

Point d'attention : les stagiaires intégrant la formation s'engagent à présenter la certification professionnelle à l'issue de la formation. Leur inscription au jury d'évaluation de la certification se fait en début de formation. Du temps de travail individuel supplémentaire hors temps de formation est à prévoir afin de préparer les épreuves de validation de la certification professionnelle.

**POUR TOUTE PRÉCISION,
VOUS POUVEZ CONTACTER :**

Anne HAEFFLINGER



06 98 69 51 16



ahaefflinger@amesud.fr

AMESUD
1, rue de la Gare – 07260 Joyeuse

N° SIRET : 347 727 489 00036 APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°: 82 07 00798 07
auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

www.amesud.fr

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité est
délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES